



Communiqué
Le 20 mars 2015

Eligibilité des titres GRAINES VOLTZ au dispositif PEA-PME

La société Graines Voltz SA annonce continuer à respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n° 2014-283) : effectif de moins de 5000 personnes, d'une part, chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros d'autre part.

En conséquence, les actions GRAINES VOLTZ peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos de Graines Voltz S.A.

GRAINES VOLTZ S.A., créée en 1985, est spécialisée dans la distribution de semences florales et potagères, de jeunes plants à destination des horticulteurs, des maraîchers et des collectivités.

Le groupe Graines Voltz a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de : 90,4 millions d'euros lors de l'exercice clos au 30 septembre 2014.

GRAINES VOLTZ S.A. est coté au compartiment C , Euronext Paris, ISIN Code FR0000065971

Site internet : www.grainevoltz.com